
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE » RELATIFS
À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 592.427 mDT (part du Groupe), y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 38.357 mDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

- 1) Dans le cadre de notre audit de la BNA, société mère, nos travaux ont été limités par :
 - a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
 - b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
- 2) La BNA (société mère) a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.398 mDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.374 mDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2011, un solde cumulé de 11.866 mDT (dont 2.523 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 5.11 des états financiers consolidés)

- 3) Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la BNA (société mère) n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Les valeurs comptables brute et nette de ces immobilisations s'élèvent respectivement à 133.135 mDT et 56.111 mDT au 31 décembre 2011. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

(Se référer à la Note 5.7 des états financiers consolidés)

- 4) Au 31 décembre 2011, chez la BNA (société mère), les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 48.310 mDT. Selon la Direction, ces comptes d'attente s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal devrait s'opérer le jour suivant et par des suspens issus de la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011. La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. Ces travaux, qui ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances postérieurement à la date de clôture, se poursuivent toujours à la date d'émission de notre rapport.

L'apurement de ces comptes d'attente liés à la compensation et des comptes inter-sièges s'y rapportant, chez la BNA (société mère), pourrait affecter, de manière significative, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2011.

(Se référer à la Note 5.12 des états financiers consolidés)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE au 31 décembre 2011, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) Par sa circulaire aux établissements de crédit n°2011-04 du 12 avril 2011, la Banque Centrale de Tunisie a édicté des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques pour la continuité de leurs activités suite aux dégâts subis au début de l'année 2011 (vol, incendie, arrêt de l'activité ou sa réduction de manière substantielle, etc.). Au 31 décembre 2011 et en application de ces mesures, 104 relations présentant des engagements cumulés de 232.382 mDT ont bénéficié de la procédure de rééchelonnement. Les agios réservés relatifs à ces relations totalisent 4.962 mDT (dont 4.235 mDT relatifs aux engagements courants ou nécessitant un suivi particulier).

(Se référer à la Note 5.3.2 des états financiers consolidés)

- 2) Le paragraphe 3.1.3 de la Note 3 des états financiers précise que, par rapport à l'exercice 2010, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 traduisent des changements de méthodes comptables en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 étaient applicables. En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post-révolution, ces règles ont été révisées, et ce à travers la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011, relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire BCT n°2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures, telle que complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

En application des nouvelles dispositions, les engagements de la clientèle ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitent un suivi particulier. En outre, les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs à ces engagements ont été réservés. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur le résultat de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs. Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme comptable NC 11 relative aux modifications comptables. Ce changement de méthodes comptables a eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 32.736 mDT, au titre de provisions dites « collectives », et de diminuer les produits de l'exercice pour un montant de 4.235 mDT représentant les intérêts impayés sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier qui ont fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire BCT n°2011-04 du 12 avril 2011. Ainsi, le résultat de l'exercice 2011 (avant impôt) a été réduit de 36.971 mDT.

Enfin, il y'a lieu de signaler que les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

(Se référer aux Notes 3.2.3 et 5.3.1 des états financiers consolidés)

- 3) Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2011 à 315.645 mDT, dont 99.632 mDT des engagements par signature, et représentent 4,12% du total des engagements de la BNA (société mère) à la même date. Des provisions de 28.501 mDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 5.3.4 des états financiers consolidés)

- 4) Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 181.775 mDT au 31 décembre 2011, alors que leur juste valeur est estimée à 117.611 mDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA (société mère) est de l'ordre de 64.164 mDT.

(Se référer à la Note 5.3.5 des états financiers consolidés)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA (société mère) figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 mDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 mDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 5.13.2 et 6.1 des états financiers consolidés)

- 5) Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile et la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh), connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes. Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 381.709 mDT et représentent environ 60% des fonds propres nets de la BNA (société mère) au 31 décembre 2011, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

(Se référer à la Note 5.3.6 des états financiers consolidés)

- 6) En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100%, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. Cependant, la BNA (société mère) affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et de 66,71% en juin 2012.

(Se référer à la Note 8.4 des états financiers consolidés)

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2011.

Tunis, le 8 août 2012

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

SAMIR LABIDI

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre 2011	Notes	2011	2010 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	237 493	190 020
Créances sur les établissements bancaires	5.2	140 994	72 809
Créances sur la clientèle	5.3	5 843 831	5 145 534
Portefeuille commercial	5.4	827 460	649 400
Portefeuille d'investissement	5.5	306 236	295 700
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	23 712	24 675
Valeurs immobilisées	5.7	60 281	59 172
Autres actifs	5.8	294 632	265 022
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		17	22
TOTAL ACTIF		7 734 656	6 702 354
PASSIF			
Banque centrale, CCP		899 203	50 029
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	84 061	162 788
Dépôts de la clientèle	5.10	4 834 855	4 674 354
Emprunts et ressources spéciales	5.11	459 429	516 720
Autres passifs	5.12	300 123	264 862
TOTAL PASSIF		6 577 671	5 668 753
INTERETS MINORITAIRES		564 558	467 822
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2010)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-2 631	-3 273
Réserves consolidées	5.13	265 187	230 680
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 637	131 180
Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés	5.13	-123	516
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	38 357	46 676
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		592 427	565 779
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 734 657	6 702 354

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2011	2010
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 246 035</u>	<u>750 263</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		647 972	139 063
b - En faveur de la clientèle		438 063	451 200
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>541 009</u>	<u>561 006</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		11 057	93 934
b - Débiteurs par accréditifs import devises		529 952	467 072
Actifs donnés en garantis		<u>898 000</u>	<u>50 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		<u>2 685 044</u>	<u>1 361 269</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>262 914</u>	<u>378 812</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		262 914	378 812
Engagements sur titres		<u>6 702</u>	<u>4 552</u>
a - Participations non libérées		6 702	4 552
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		<u>269 616</u>	<u>383 364</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.2	<u>572 902</u>	<u>569 480</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2011	2010
Intérêts et revenus assimilés	7.1	328 006	312 242
Commissions	7.2	50 032	48 970
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	51 625	49 098
Revenus du portefeuille investissement	7.4	14 176	8 457
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		443 840	418 767
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-163 853	-137 936
Commissions encourues		-1 033	-976
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-193	-
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-165 079	-138 912
PRODUIT NET BANCAIRE		278 761	279 855
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-75 449	-83 631
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	560	-557
Autres produits d'exploitation		67 136	51 181
Frais de personnel	7.8	-117 460	-106 971
Charges générales d'exploitation		-72 284	-63 410
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 697	-6 185
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		74 566	70 282
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		-185	670
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		3 693	823
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		78 075	71 775
Impôt sur les bénéfices	7.9	-14 515	-4 011
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		63 560	67 764
Intérêts minoritaires		-25 203	-21 088
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		38 357	46 676
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		38 357	46 676
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	516
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		38 357	47 192

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		414 756	392 307
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-164 974	-145 828
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		83 645	-91 694
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-776 303	-926 368
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		179 661	363 743
6- Titres de placement		-107 233	-63 540
7- Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-172 834	-131 011
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		61 322	-11 148
9- Impôt sur les sociétés		-11 192	-18 331
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation	8.1	-493 152	-631 871
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		22 809	5 720
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-10 314	-21 793
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-5 300	-10 456
4- Plus-values sur titres de participations		-325	2 027
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement	8.2	6 870	-24 501
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-169	-410
2- Emission d'actions par la mère		-	25 000
3- Emission d'actions par les filiales		96 330	74 985
4- Emission d'emprunts		-	-
5- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 002
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-53 451	-19 564
7- Dividendes versés		-32 568	-24 937
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	6 807	52 072
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-479 474	-604 301
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		205 755	810 055
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-273 720	205 755

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011

(Montants exprimés en milliers de dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 157 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2011 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres :	14 899 617	74 498 085	46,561
- <i>Dont Africa Emerging Market Fund</i>	<i>1 221 645</i>	<i>6 108 225</i>	<i>3,82</i>
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2011, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Elimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Ecart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1 Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2 Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3 Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque mère font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

ii. Mesures conjoncturelles pour 2011:

a) Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué en 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- La segmentation des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 32.736 mDT.

b) Réservation des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT.

c) Classification des engagements :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la Banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

3.2.4 Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en "Intérêts et agios réservés" et présentés en soustraction du poste "Créances sur la clientèle". Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1 Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2 Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2% & 5%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les taux d'amortissement des immobilisations corporelles n'ont pas été révisés suite à la publication du décret n°2008-492 du 25 février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la durée minimale des amortissement des actifs exploités dans le cadre des contrats de leasing et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation, portant application de l'article 41 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à la loi de finances pour l'année 2008.

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2011 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETS	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2010
Provisions sur écarts et suspens des comptes en devises	PA5A	AC1	2007
Provision sur compte d'attente agricole	AC7A	AC7B	61
Provision sur écart créances agricoles prises en charge par l'Etat	AC7A	AC3D	464
Provision sur ristournes dues à la variation du TMM	AC7A	PA5A	884
Provisions sur comptes d'ordre des intérêts à courir	AC7A	PA5B	393
Provision sur comptes devises reçues en instance d'affectation	AC7A	PA5B	52
Provision sur écart de réévaluation des comptes en devises	AC7A	PA5B	34

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2011 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100.00%	99.00%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100.00%	98.44%
SOFINREC	IG	100.00%	96.85%
SIACR INVEST (2)	IG	49.12%	41.78%
SIP SICAR	IG	100.00%	35.79%
SOIVM SICAF	IG	100.00%	74.63%
SICAF Participations	IG	99.99%	98.99%
SICAV BNA (3)	IG	28.43%	25.36%
Placement Obligataire SICAV (3)	IG	0.05%	0.03%
TUNIS-RE	ME	20.39%	17.49%
SODINO	ME	27.75%	27.47%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	34.35%	33.62%
ESSOUKNA	IG	69.96%	23.58%
SIVIA	IG	99.99%	42.29%
SPI MADINA	IG	99.99%	41.12%
LES ŒILLETS	IG	100.00%	52.74%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	71.92%	45.56%
SOGEST	IG	94.74%	44.93%
AGROSERVICES	IG	34.85%	34.50%
ZIED SARL	IG	100.00%	30.76%
GENERALE DES VENTES	ME	50.00%	49.49%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 34,35% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,90% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	3	3,77%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	4	5,38%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,28%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	693	40,33%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 237.493 mDT au 31/12/2011 contre 190.020 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation de 47.473 mDT due essentiellement à une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT, partiellement compensée par une diminution des avoirs auprès de la BCT en dinars et en devises. Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Avoirs en caisse en dinars	31 065	28 904
Avoirs en caisse en devises	11 220	8 241
Avoirs auprès de la BCT en dinars	415	16 003
Avoirs auprès de la BCT en devises	7 184	18 773
Provisions sur avoirs auprès de la BCT en devises	-2 005	-2 007
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	-
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	185 558	114 796
Intérêts à percevoir	112	112
Mouvements IBS	3 615	4 703
Avoirs auprès du CCP	329	398
Chèques TGT	-	97
TOTAL	237 493	190 020

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 72.809 mDT au 31/12/2010 à 140.994 mDT au 31/12/2011, soit une augmentation 68.185 mDT. Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
a - Créances sur les établissements bancaires	119 531	57 259
Comptes à vue	6 465	5 481
Prêts sur le marché monétaire dinars	97 501	51 167
Intérêts à percevoir	864	611
b - Créances sur les établissements financiers	21 463	15 550
Comptes à vue	2 946	3 581
Prêts sur le marché monétaire dinars	18 392	11 788
Intérêts à percevoir	125	181
TOTAL	140 994	72 809

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2011 à 5.843.831 mDT contre 5.145.534 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi un accroissement de 698.296 mDT (13,57%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	668 297	341 201	-1 297	-	-331 312	676 889
- Comptes débiteurs	21 989	-	-	-	-	21 989
- Autres concours à la clientèle	392 026	77 515	-1 297	-	-69 502	398 742
- Crédits sur ressources spéciales	254 282	263 686	-	-	-261 810	256 158
Engagements commerciaux et industriels :	5 613 998	107 848	-9 349	-	-127 422	5 585 075
- Comptes débiteurs	732 836	19 338	-	-	-42487	709 687
- Autres concours à la clientèle	4 731 062	73 488	-9 349	-	-70 930	4 724 271
- Crédits sur ressources spéciales	150 100	15 022	-	-	-14 005	151 117
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	25 040	-	-	-464	-	24 576
Provisions sur créances douteuses				-444 479		
Provisions collectives sur créances non classées				-32 736		
Créances bancaires détenues par des SRC	266 054	24 080	-	-207 931	-48 238	33 964
TOTAL AU 31/12/2011	6 573 930	473 129	-10 646	-685 610	-506 972	5 843 831
TOTAL AU 31/12/2010	5 796 143	420 067	-15 133	-604 602	-450 941	5 145 534

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2011 se sont élevées à 83.329 mDT, contre 124.436 mDT au cours de l'année 2010, soit une diminution de 41.107 mDT (33,04%).

5.3.1 Adéquation des provisions collectives (ou sur base portefeuille)

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué, pour la première fois et par prélèvement sur le résultat de 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant de la dotation aux provisions collectives comptabilisée par la BNA s'élève à 32.736 mDT et s'analyse comme suit :

Catégorie	Engagement net 2011	Taux de migration TMgi	Facteur scalaire FSgi	Risque additionnel prévu	Taux de provisionnement	Provision collective 2011
Agriculture	298.400	4,1%	2,0	23.823	10,0%	2.382
Industrie	1.724.305	1,8%	1,4	44.029	43,3%	19.066
Bâtiments et travaux publics BTP	201.933	1,8%	1,4	5.006	25,0%	1.249
Tourisme	199.675	2,5%	4,1	20.882	9,0%	1.871
Promotion immobilière	449.193	3,1%	1,0	13.764	13,0%	1.792
Commerce	1.515.682	1,1%	1,0	16.163	25,5%	4.129
Autres services	848.171	0,7%	1,5	8.963	25,1%	2.248
Total Classes 0 & 1	5.237.359			132.631		32.736

Les données de l'exercice 2010 n'ont pas été retraitées pour les besoins de la comparabilité étant donné qu'il a été jugé impraticable de déterminer, de manière fiable, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture des nouvelles méthodes comptables ci-dessus décrites.

5.3.2 *Autres mesures conjoncturelles pour 2011:*

a) *Rééchelonnements des engagements et impact sur la classification:*

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

b) *Réservation des intérêts :*

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04, et relatifs aux engagements de la classe 0 et 1 ont été réservés à concurrence de 4.235 mDT. Par ailleurs, les mesures de rééchelonnement ont aussi couvert 8 relations dont les engagements sont déjà classés en 2010.

Ces mesures ont concerné 104 relations présentées comme suit :

Classes	Nombre de relations	Engagements 2011 (en mDT)	Intérêts et agios réservés (en mDT)
0	30	50.709	667
1	66	166.662	3.568
2-3-4	08	15.011	727
TOTAUX	104	232.382	4.962

5.3.3. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2011 comme suit (en mDT) :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 722	5 350	-84 026	-13 928	3 118
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	50 184	4 928	-33 242	-7 316	14 554
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	43 354	5 386	-31 422	-14 070	3 248
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 983	3 044	-15 253	-4 117	4 656
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	15 384	1 294	-12 540	-1 829	2 309
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	40 137	4 078	-31 261	-6 976	5 978
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-186	-2	101
TOTAL AU 31/12/2011	266 054	24 080	-207 931	-48 238	33 964
TOTAL AU 31/12/2010	274 688	24 151	-209 290	-48 316	41 233

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2011 à 275.848 mDT contre 278.555 mDT au 31 décembre 2010.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	Encours au 31 décembre 2011	Encours au 31 décembre 2010
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 422	87 480
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	70 998	72 816
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 295	36 418
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 133	81 841
TOTAL	275 848	278 555

5.3.4. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent 315.645 au 31 décembre 2011 contre 337.740 mDT au 31 décembre 2010. Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2011 un montant de 28.501 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 871 mDT constituée au titre de l'exercice 2011. La situation de ces engagements au 31 décembre 2011 se résume comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2011	Garanties admises	Provisions constituées
Personnes physiques	21	9 325		9 325	3 636	5 237
Personnes morales	74	206 689	99 632	306 321	35 843	23 264
TOTAL	95	216 013	99 632	315 645	39 479	28 501

5.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention.

Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque mère sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2011 (3)	En-cours au 31/12/2011 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	30 086 934	19 390 901	10 696 033
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	141 604 560	91 039 732	50 564 828
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	10 084 021	7 180 741	2 903 280
TOTAL EN DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	181 775 515	117 611 374	64 164 141

5.3.6. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULADH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la BNA.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2011, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2011 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD	STIR
Engagements BNA au 31/12/2011	381 709	112 034	74 970	37 574	134 370
% Fonds Propres Nets BNA	60,00%	17,61%	11,79%	5,91%	21,12%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2011	669 120	221 520	266 953	46 461	639 952
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	26 466	8 410	-	-

Il est à noter que la STIR dispose d'un dépôt affecté de 100.000 mDT au 31/12/2011 et que l'Etat a donné en 2012 une garantie de 35.000 mDT en faveur de l'OTD.

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 827.460 mDT au 31/12/2011 contre 649.400 mDT au 31/12/2010, soit une augmentation nette de 178.060 mDT essentiellement imputable à l'accroissement du portefeuille des obligations. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 011			2 010	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	84 028	-	-1 254	82 773	62 180
Titres cotés	46 126	-	-1 254	44 872	9 079
Parts dans les OPCVM consolidés	37 029	-	-	37 029	32 000
Parts dans les autres OPCVM	872	-	-	872	21 102
Titres à revenu fixe	726 845	17 842	-	744 687	587 220
Bons du trésor	417 747	9 114	-	426 860	418 114
Obligations	297 585	9 195	-	306 779	155 727
Parts de Fonds Communs de Créances	6 224	9	-	6 233	3 449
Billets de trésorerie	5 289	-475	-	4 814	9 930
TOTAL	810 872	17 842	-1 254	827 460	649 400

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 306.236 mDT au 31/12/2011 contre 295.700 mDT au 31/12/2010. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2011				31/12/2010	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés/portage	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	62 637	1 751	-	-	64 388	25 385
Participations-financement (Titres en rétrocession)	58 083	422	-5 717	-75	52 713	41 568
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	-	-	-	-	-	541
Titres déconsolidés	467	-	-	-	467	467
Autres titres de participation et de placement	60 157	-	-1 196	-	58 960	54 458
Parts dans les fonds communs de placement	2 400	-	-	-	2 400	19 400
Placements en fonds gérés SICAR	-14 565	-	-	-	-14 565	900
Créances prises en charge par l'Etat	141 872	-	-	-	141 872	152 981
TOTAL	311 051	2 173	-6 914	-75	306 236	295 700

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Activité	2011		2010	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,39%	13 986	20,39%	14 222
SODINO	SICAR	27,75%	8 769	27,75%	9 336
GEVE	Commerce	50,00%	956	50,00%	1 116
TOTAL			23 712		24 675

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont les suivantes (en milliers de dinars) :

	TUNIS-RE (1)	SODINO (2)	GEVE (2)
Total Bilan	383 784	48 842	12 768
Total des capitaux propres	68 578	31 599	1 913
Total des produits d'exploitation	-	1 051	173
Résultat technique	-1 457	-	-
Résultat d'exploitation	4 122	-2 045	79
Résultat net de l'exercice	2 661	-2 046	-319

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2011, une valeur brute de 143.053 mDT, des amortissements et des provisions de 82.310 mDT et une valeur nette de 60.281 mDT, ce qui représente environ 0,78% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2011, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2010	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles :	8 389	3 956	-	-29	12 316
- Logiciels	8 389	3 956	-	-29	12 316
Amortissements :	-6 095	-1 749	-	-	-7 844
- Logiciels	-6 095	-1 749	-	-	-7 844
TOTAL NET (1)	2 294	2 207	-	-29	4 472
Immobilisations corporelles :	132 897	7 569	-7 132	-2 597	130 737
- Terrains	3 833	-	-568	-	3 265
- Constructions	54 451	15	-258	926	55 134
- Agencements, aménagements et installations	24 950	1 032	-914	-77	24 992
- Matériel de transport	3 708	421	-759	-	3 370
- Mobilier et matériel de bureaux	37 079	1 584	-2 631	6	36 038
- Matériel et outillage	28	-	-	-	28
- Immobilisations en cours	1 217	2 239	-	-1 070	2 386
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	152	1 896	-2	-1 846	200
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	631	344	-	-534	441
- Dépenses nouvelles agences	-	2	-	-2	-
- Immobilisations en dation	6 847	36	-2 000	-	4 883
Amortissements :	-73 557	-4 693	3 784	-	-74 465
- Constructions	-23 862	-1 085	63	-	-24 884
- Agencements, aménagements et installations	-19 762	-906	793	-	-19 876
- Matériel de transport	-2 085	-468	710	-	-1 844
- Mobilier et matériel de bureaux	-27 824	-2 233	2 219	-	-27 839
- Matériel et outillage	-23	-1	-	-	-24
Dépréciations :	-2 462	-	2 000	-	-462
- Immobilisations en dation	-2 462	-	2 000	-	-462
TOTAL NET (2)	56 878	2 876	-1 348	-2 597	55 810
TOTAL GENERAL (1) + (2)	59 172	5 083	-1 348	-2 626	60 281

5.7.1. Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2011 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection de Ksar Said	125	-	-125	125
SOUS-TOTAL			1 188	1 150	-38	125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 110	1 737	-373	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 884	4 552	-332	462

Il est à noter qu'un jugement rendu par la cour de cassation en date du 11/11/2010 a prononcé l'annulation de la convention de dation relative à une propriété, sise à la zone industrielle de Ksar Said, appartenant au Groupe KHEMAISSA. Suite à ce jugement, le montant de l'engagement relatif à cette dation, soit 2 MD, a été reclassé parmi les créances sur la clientèle.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier de la BNA (société mère)

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours). Leur valeur comptable nette s'élève à 12.565 mDT au 31 décembre 2011.

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 294.632 mDT au 31/12/2011 contre 265.022 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes de régularisation actifs :	89 066	49 975
- Débiteurs divers	19 289	8 848
- Etat, impôts & taxes	8 652	2 125
- Commissions de gestion à percevoir	7 877	5 744
- Ajustements devises	263	690
- Autres comptes	52 985	32 567
Actifs d'impôts sur les résultats :	42 195	47 821
- Actifs d'impôts exigibles	5 384	12 445
- Actifs d'impôts différés	36 811	35 376
Actifs d'exploitation des filiales non financières	120 872	126 370
- Stocks de terrains à bâtir	18 325	22 369
- Stocks de travaux immobiliers en cours	57 262	48 069
- Stocks de travaux immobiliers terminés	38 013	48 308
- Autres stocks	904	1 099
- Clients et comptes rattachés	6 368	6 526
Autres actifs :	42 499	40 855
- Prêts au personnel	32 520	31 703
- Charges reportées	-	1
- Stock cartes de retrait	592	183
- Dotations timbres postaux	26	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	41	99
- Dépôts et cautionnements	594	426
- Autres comptes	8 720	8 413
TOTAL	294 632	265 022

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 84.061 mDT au 31/12/2011 contre 162.788 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une diminution de 78.727 mDT qui résulte essentiellement de la diminution des emprunts sur le marché monétaire en dinars, en partie compensée par une augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	77 928	157 538
Dépôts & avoirs des établissements financiers	6 133	5 250
TOTAL	84 061	162 788

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Comptes à vue	12 870	11 787
Emprunts sur le marché monétaire dinars	31 500	148 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	39 614	2 894
Intérêts à payer	77	107
TOTAL	84 061	162 788

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.834.855 mDT au 31/12/2011 contre 4.674.354 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi un accroissement de 160.501 mDT (+3,4%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Dépôts en dinars :	4 182 195	4 056 194
- Dépôts à vue	1 148 206	947 809
- Dépôts d'épargne	1 680 952	1 552 189
- Bons de caisse	132 559	153 384
- Comptes à terme	169 092	207 916
- Comptes spéciaux de placement	709 241	1 002 459
- Certificats de dépôt	179 981	55 500
- Autres sommes dues à la clientèle	162 164	136 937
Dépôts en devises :	635 208	603 986
- Dépôts à vue	458 232	393 099
- Bons de caisse	8 336	9 575
- Comptes à terme	70 150	74 188
- Comptes de placement	84 572	120 473
- Autres sommes dues à la clientèle	13 918	6 651
Dettes rattachées :	17 452	14 174
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 094	992
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	107	93
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	9 917	11 041
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	15 109	11 863
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-8 775	-9 815
TOTAL	4 834 855	4 674 354

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 459.429 mDT au 31/12/2011 contre 516.720 mDT au 31/12/2010. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Emprunts obligataires	41 302	44 442
Ressources extérieures	273 036	311 795
Ressources budgétaires	199 361	215 508
Ecart de conversion sur emprunts	-57 094	-58 531
Intérêts à payer	2 825	3 506
TOTAL	459 429	516 720

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque mère n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	835	1 289	5 257	387	630	8 398
Commissions non constatées en produits	81	501	-	-	-	155	737
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	57	-	-	4 139	154	24	4 374
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 728	-	-	1 831	-	794	4 353
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 866	-334	-1 289	713	-233	343	1 066
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	138	-334	-1 289	-1 118	-233	-451	-3 287

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

5.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la banque mère ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la banque mère assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la BNA n'est tenu à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La banque mère ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2011 se présente comme suit (montants exprimés en mDT) :

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2011
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 342
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 523
TOTAL		11 865

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2011. Ils ont été auparavant analysés par la banque mère sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes (montants exprimés en mDT) :

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2011
1367.000000	PDA Nord ouest	-1 838
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.000000	Subvention GCA	276
1135.000000	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.000000	PME Tunisie Centrale	- 60

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 300.123 mDT au 31/12/2011 contre 264.862 mDT au 31/12/2010. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
- Etat, impôts et taxes	15 020	24 788
- Impôts sur les sociétés	8 905	10 717
- Passifs d'impôts différés	22 286	20 642
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 179	8 123
- Organismes sociaux	25 637	22 908
- Comptes d'ajustement devises	1 459	1 736
- Provisions sur comptes d'ajustement devises	87	87
- SWAPS devises	-61	-36
- Congés à payer	7 374	6 899
- Produits perçus d'avance	1 093	1 030
- Excédent de caisse	1 040	937
- Charges sur emprunt	50	53
- Autres comptes de régularisation passif	1 688	775
- Provisions sur autres comptes de régularisation passif	54	393
- Comptes liés à la compensation (1)	94 086	55 434
- Comptes de régularisation	18 395	9 843
- Comptes Etatiques créditeurs	35 561	43 224
- Crédoeurs divers	40 038	34 324
- Provisions pour passifs et charges :	23 234	22 986
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités (2)	19 273	18 254
- Autres provisions pour risques et charges	3 960	4 732
TOTAL	300 123	264 862

(1) Au 31/12/2011, les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : *Autres Passifs*) présentent un solde de 94.086 mDT, alors que les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : *Autres Actifs*) cumulent à la même date un solde de 48.310 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à « J+1 ». Néanmoins, des suspens inter-sièges et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de « Télé-compensation 24 heures » au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions de travail chargées de l'identification et de l'apurement de ces suspens. De nombreuses anomalies ont été régularisées postérieurement à la date de clôture de l'exercice 2011. Les travaux d'assainissement se poursuivent au niveau des deux commissions afin d'apurer les suspens restants en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures ».

- (2) Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Pour l'estimation de ces provisions, les principales hypothèses suivantes ont été retenues :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	SICAR INVEST (Filiale)	SIVIA (Filiale)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	5%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	(a)	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité (b)	Table de mortalité (b)	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	580 DT	Néant	Néant	Néant

- (a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
$AR \leq 5$ ans	0%
$5 \text{ ans} < AR \leq 10$ ans	2%
$10 \text{ ans} < AR \leq 20$ ans	7%
$AR > 20$ ans	10%

- (b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2011 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
ELMADINA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	13
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	18
TUNIS-RE	Convention collective des assurances	4 salaires	80
SODINO	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	14

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2011 à 265.187 mDT contre 230.680 mDT au 31/12/2010. Leur détail se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Contribution de la mère consolidante	228 009	198 775
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 804	39 631
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 722	14 658
+ Part du groupe, dans les autres réserves	175 085	146 776
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-1 601	-2 290
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	24 653	20 814
+ Contribution positive dans les réserves	24 745	20 881
- Contribution négative dans les réserves	-92	-67
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	12 618	10 414
+ Contribution positive dans les réserves	12 653	11 084
- Contribution négative dans les réserves	-35	-671
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-93	677
+ Contribution positive dans les réserves	437	1 176
- Contribution négative dans les réserves	-530	-499
TOTAL	265 187	230 680

5.13.2. Autres capitaux propres consolidés

Cette rubrique a totalisé 131.637 mDT au 31/12/2011 contre 131.180 mDT au 31/12/2010, se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
Dotation de l'Etat de 133.000 mDT	131 669	131 097
+ Dotation (1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 331	-1 903
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	-32	83
± Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-112	-448
± Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	-138	909
- Frais de négociation des OPCVM	-4	-25
- Part revenant aux minoritaires	222	-353
TOTAL	131 637	131 180

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3 Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31/12/2011 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 38.357 mDT contre un résultat de même nature de 46.676 mDT au 31/12/2010. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Contribution de la mère consolidante	34 337	40 629
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	1 816	4 184
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 849	4 208
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-33	-24
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	2 310	1 768
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	2 312	1 827
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-3	-59
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-105	95
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	50	125
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-155	-30
TOTAL	38 357	46 676

5.13.5. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2011	2010
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	38 357	47 192
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 286 199	31 241 232
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	1,226	1,511

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalisant, au 31/12/2011, 2.631 mDT contre 3.273 mDT au 31/12/2010 se décompose comme suit :

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Actions propres détenues par la Banque mère	1 367	1 198
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	5 225	6 493
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	(2 007)	(812)
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(296)	(316)
Part des minoritaires	(1 657)	(3 290)
TOTAL	2 631	3 273

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 6.592 mDT au 31/12/2011 contre 7.691 mDT au 31/12/2010, enregistrant ainsi une baisse de 1.099 mDT, et ce suite à :

- La cession de 208 680 actions propres et d'auto-contrôle dont la valeur d'acquisition s'élève à 1.318 mDT et sur lesquelles une plus-value de 1.308 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 19.506 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 219 mDT.

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2010	69 392	1 198	738 996	6 493	808 388	7 691
+ Acquisitions	14 807	169	4 699	50	19 506	219
- Cessions			-208 680	-1 318	-208 680	-1 318
Solde au 31/12/2011	84 199	1 367	535 015	5 225	447 062	6 592

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.246.035 mDT au 31/12/2011 contre 750.263 mDT au 31/12/2010. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
a- En faveur d'établissements bancaires :	647 972	139 063
- Effets endossés	577 500	45 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	70 472	94 063
b- En faveur de la clientèle :	438 063	451 200
- Débiteurs par avals et acceptations	46 081	88 184
- Débiteurs par lettres de garanties	79 339	69 854
- Débiteurs par obligations cautionnées	14 541	9 320
- Débiteurs par cautions fiscales	45 067	54 785
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	234 464	212 137
- Avals emprunts obligataires	5 762	6 835
- Avals billets de trésorerie	10 800	9 350
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	2 108	735
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat (1)	160 000	160 000
TOTAL	1 246 035	750 263

(1) Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque mère pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la Banque mère l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

6.2. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2011 et au 31/12/2010 des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	8 791	5 417
Garanties reçues de l'Etat	223 668	209 118
Garanties reçues de la clientèle	340 443	354 945
TOTAL	572 902	569 480

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, le Groupe procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5 ainsi que ceux relatives aux créances bancaires détenues par la société de recouvrement SOFINREC.

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 328.006 mDT en 2011 contre 312.242 mDT en 2010, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 5 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 570	8 344
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 323	7 452
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	722	343
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	401	307
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	124	242
Opérations avec la clientèle :	311 594	291 393
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	53 824	48 628
- Intérêts sur crédits à la clientèle	257 770	242 765
Autres intérêts et revenus assimilés	11 842	12 505
TOTAL	328 006	312 242

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 50.032 mDT en 2011 contre 48.970 mDT en 2010. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	26 464	22 979
Commissions sur opérations Monétique	3 250	3 779
Commissions sur opérations de change	561	961
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 936	2 378
Commissions sur location de coffre-fort	19	17
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	7 701	8 704
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 074	2 138
Commissions sur avals billets de trésorerie	240	280
Commissions de gestion d'OPCVM	413	419
Commissions de gestion de fonds à capital risque	79	155
Commissions diverses	7 294	7 161
TOTAL	50 032	48 970

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 51.625 mDT en 2011 contre 49.098 mDT en 2010. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	43 468	40 074
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	40 638	36 610
- Dividendes & revenus assimilés (+)	2 924	4 291
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	482	96
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-576	-923
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	8 158	9 024
- Résultat sur opérations de change	5 580	5 973
- Commissions sur change manuel	2 578	3 051
TOTAL	51 625	49 098

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 14.176 mDT en 2011 contre 8.457 mDT en 2010, soit une amélioration de 71%. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus des titres de participation en rétrocession	329	290
Revenus des autres titres de participation	11 667	7 185
Revenus des obligations	2 113	982
Revenus des fonds gérés	67	-
TOTAL	14 176	8 457

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 163.853 mDT en 2011 contre 137.936 mDT en 2010, soit une augmentation de 18,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	32 504	9 403
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	32 083	9 140
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	89	21
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	221	184
- Report / Déport sur opérations de SWAP	111	58
Opérations avec la clientèle :	118 653	113 478
- Intérêts sur comptes à vue	6 197	5 267
- Intérêts sur comptes d'épargne	44 528	41 418
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	67 928	66 793
Emprunts	10 405	12 243
Autres intérêts et charges	2 292	2 812
TOTAL	163 853	137 936

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 75.449 mDT en 2011 contre 83.631 mDT en 2010, soit une baisse de 8.182 mDT (9.78%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-81 318	-124 436
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-32 736	-
Créances cédées ou passées par pertes	-2 462	-6 020
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	37 209	41 039
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 009	-3 306
Reprises sur provisions pour risques et charges	2 136	3 722
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-2 462
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations	2 000	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	2 723	7 833
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-123	-116
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	132	116
TOTAL	-75 449	-83 631

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette positive de 560 mDT en 2011 contre une somme nette négative de 557 mDT en 2010. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-975	-1 990
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-2 443	-5 793
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	1 880	2 058
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 579	1 710
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	-	2 027
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	943	2 444
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	-
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-280	-1 006
Gains sur titres consolidés	1	147
Pertes sur titres consolidés	-145	-154
TOTAL	560	-557

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 117.460 mDT en 2011 contre 106.971 mDT en 2010, soit une augmentation de 9.8%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Salaires et compléments de salaires	85 810	79 193
Charges sociales et fiscales	24 008	21 715
Autres charges du personnel	6 429	6 167
Variation des congés à payer	1 213	-105
TOTAL	117 460	106 971

7.9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2011 la charge nette s'élève à 14.515 mDT contre 4.011 mDT en 2010. Elle se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 308	15 363
Charge des impôts différés de l'exercice	2 131	4 403
Produits des impôts différés de l'exercice	-1 925	-15 754
TOTAL	14 515	4 011

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net négatif de 493.152 mDT s'expliquant comme suit :

Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 249.782 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 179.661 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 776.302 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 172.834 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 61.322 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net de 6.870 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 10.314 mDT et 5.300 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 22.809 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 325 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2011, un flux de trésorerie net positif de 6.807 mDT provenant essentiellement de l'émission d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 96.330 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 53.451 mDT et de la distribution de 32.568 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 273.720 mDT au 31/12/2011 contre un solde positif de 205.755 mDT au 31/12/2010, soit une variation à la baisse de 479.474 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2011 :

Liquidités en dinars tunisiens :	115 866
- Caisse dinars	31 065
- Avoirs à la BCT en dinars	416
- Avoirs en CCP	329
- Mouvements IBS	3 615
- Chèque TGT à encaisser	-
- Placements en dinars	85 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 086
- Correspondants créditeurs en dinars	-12 645
Liquidités en devises :	188 053
- Caisse devises	11 220
- Avoirs à la BCT devises	7 168
- Correspondants débiteurs en devises	1 324
- Correspondants créditeurs en devises	-225
- Placements en devises	168 567
Emprunts en dinars	-929 500
Emprunts en devises	-39 614
Placements supérieurs à 3 mois (1)	391 475
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2011	-273 720

(1) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA (société mère) affiche un ratio de liquidité de 83,63% au 31 décembre 2011 et seulement de 66,71% au 30 juin 2012.

Mois	Décembre 2011	Mars 2012	Juin 2012
Ratio de Liquidité	83,63 %	72,85 %	66,71 %

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2010	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2011
62 373 272	(2 470 753)	(31 799)	15 000 000	74 870 720

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2011, s'élèvent à 1.046.889 DT ainsi réparties :
- Commissions payées au titre de l'exercice 2011 : 521.959 DT
 - Commissions payées au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 : 524.930 DT
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2011, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 10 474 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2011, un montant de 14.881 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 19.571 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2011 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 718.062 DT.
7. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2011 pour un montant de 77.888.057 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4.523.004 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.333.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 171.950 DT au cours de l'exercice 2011.
8. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 334.000 DT. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 10.495 DT sous forme d'intérêts.
9. Au cours du mois de décembre 2011, un avenant au contrat de location liant la BNA et la Tunisie Informatique Services et relatif au local utilisé comme siège social par T.I.S a été conclu fixant le loyer annuel à 14.400 DT (TTC) avec une majoration de 5% tous les deux ans et ce à compter du 01/01/2011. Le loyer relatif à l'année 2011 s'élève à 12.203 DT (HT).
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2011, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 523.118 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2011, du matériel informatique pour 171.914 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 186.402 DT.

12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (compte de placement) auprès de la BNA au 31/12/2011 pour un montant de 2.000.000 dinars. Au cours de l'exercice 2011, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 94.842 DT sous forme d'intérêts.

13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2011, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLETS	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 205
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	5 833
ESSOUKNA	10 400
SIMPAR	5 410
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	23 755 753	1 450 754
LES OEILLETS	1 207 230	109 773
ESSOUKNA	5 823 707	792 061
SOGEST	96 726	8 417
SIVIA	19 219 159	1 565 479
GEVE	5 514 898	
SODAL	420 000	
EL MADINA	14 690 687	1 210 123
SOFINREC	42 076 381	2 482 529

15. Les concours accordés par la banque mère à ses administrateurs totalisent 456.627.366 DT au 31/12/2011 :

Administrateur	Solde au 31/12/2011
Office des Céréales	381 708 944
Office du Commerce de la Tunisie	35 291 956
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 569 809
Groupe Mustapha LAHMAR	26 614 252
Groupe Ali HLIOUI	11 362 405
Groupe Sahbi MAHJOUB	80 000
TOTAL	456 627 366

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2011 totalisent la somme de 60.417 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2011		Commissions encaissées en 2011	Intérêts de l'exercice 2011	
	<i>Débiteur</i>	<i>Créditeur</i>		<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR		642 584	21 108	52 237	
SIVIA	1 855 149	1 605 565	17 470	65 614	552
ESSOUKNA	-	338 503	-	10 174	6 825
AGRO-SERVICES	-	59 959	15 706	287	2 214
TIS	-	119 697	4 576	1 608	118
BNA CAPITAUX	1 957 490	1 821	-	655	-
LES ŒILLETS	-	232 687	1 582	6 505	-
SOFINREC	-	1 685 276	704	6 785	6 635
GEVE	-	113 355	-	-	-
SODINO	-	163 104	-	-	-
POS	-	1 142	34	-	-
SOGEST	-	100 198	-	466	-
EL MEDINA	-	1 950 070	4 678	75 424	-
SICAR INVEST	81 912	1 103 150	162	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	103	86	-	21
ZIED	-	291	-	92	-

10. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2011 et le 31/12/2010 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010	2 011	2 010
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	443 743	418 486	-	-	-	-				
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	57 912	55 792	4 932	6 073				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	6 477	5 701	-	655	-	2 109	(6 477)	(8 465)		
Total	450 220	424 188	57 912	56 447	4 932	8 181	(6 477)	(8 465)	506 587	480 351
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	66 903	64 422	15 613	13 524	(1 923)	(726)	(6 493)	(7 628)	74 099	69 592
Charges non affectées									(31)	0
Résultat opérationnel									74 068	69 592
Charges financières des secteurs non financiers									(74)	(75)
Produits des placements des secteurs non financiers									163	387
Part du résultat net dans les entreprises associées	(295)	496	110	174	-	-			(185)	670
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									4 102	1 201
Impôt sur le résultat									(14 515)	(4 011)
Résultat net de l'exercice									63 560	67 764
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	7 531 396	6 490 441	117 565	124 559	2 539	3 016			7 651 500	6 618 016
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	20 868	21 782	2 845	2 893	-	-			23 712	24 675
Passifs sectoriels	6 521 231	5 556 442	18 142	20 562	2 341	1 797			6 541 714	5 578 802
Dotations aux amortissements	6 271	5 783	328	287	128	89			6 727	6 159